

Confins

Revue franco-brésilienne de géographie / Revista franco-brasilera de geografia

56 | 2022
Número 56

Le Havre : de ville reconstruite à patrimoine moderne

Le Havre: de cidade reconstruída a patrimônio moderno

Le Havre: from rebuilt city to modern heritage

JÉSSICA GOMES DA SILVA ET ANA ELISABETE DE ALMEIDA MEDEIROS

<https://doi.org/10.4000/confins.47345>

Résumés

Français Portuguais English

La ville française du Havre, reconnue comme patrimoine mondial de l'Unesco en 2005, a vu son centre urbain pratiquement entièrement reconstruit après les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. Le long processus qui sépare ces deux dates, de 1944, année de la destruction, à 2005, date de la reconnaissance, a été marqué par d'innombrables actions, discussions et agents qui ont impliqué sa patrimonialisation. Cet article aborde ce parcours, mettant en lumière le Havre d'autrefois, reconstruit jusqu'à la ville inscrite sur la liste de l'Unesco, en gardant le focus sur le domaine du patrimoine et de la préservation.

A cidade francesa de Le Havre, hoje Patrimônio Mundial reconhecido pela Unesco no ano de 2005, teve o seu centro urbano praticamente todo reconstruído após os bombardeios da Segunda Guerra Mundial. O longo processo que separam essas duas datas, de 1944, ano da destruição, até 2005, data do reconhecimento, foi marcado por inúmeras ações, discussões e agentes que envolveram a sua patrimonialização. Este artigo aborda esse percurso, lançando luz sobre a Le Havre do passado que foi reconstruída até a cidade listada na Unesco, mantendo o foco no campo do patrimônio e da preservação.

The French city of Le Havre, today a World Heritage Site recognized by Unesco in 2005, had its urban center practically rebuilt after the bombings of World War II. The long process that separates these two dates, from 1944, the year of destruction, until 2005, the date of recognition, was marked by countless actions, discussions and agents that involved its patrimonialization. This article addresses that path, shedding light on Le Havre from the past, which was rebuilt to the city listed on Unesco, keeping the focus on the field of heritage and preservation.

Entrées d'index



Index de mots-clés : Le Havre, Reconstruction, Patrimoine moderne, préservation, reconnaissance.

Index by keywords: Le Havre, rebuilding, Modern heritage, preservation, recognition.

Índice de palavras-chaves: Le Havre, Reconstrução, Patrimônio moderno, preservação, reconhecimento.

Texte intégral



Afficher l'image

Cet article fait partie d'une recherche doctorale en cours dans le cadre de l'axe de recherche Patrimoine et Préservation, domaine Théorie, Histoire et Critique du Programa de Pós-graduação da Faculdade de Arquitetura e Urbanismo da Universidade de Brasília.

- 1 Le Havre, en France, généralement connu pour sa reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale, est aujourd'hui l'une des trois villes modernes inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), avec Brasília, au Brésil (1987), et Tel-Aviv, en Israël (2003). Le Havre a une histoire qui remonte à ses origines au XVI^e siècle, passant par la destruction en 1944, pendant la Seconde Guerre Mondiale, et la reconstruction ultérieure basée sur les principes de l'architecture moderne. La ville française, reconnue en 2001 comme « Ville d'Art et d'Histoire », a reçu le titre de Patrimoine Mondial en 2005.
- 2 Le processus de candidature du Havre au titre de site patrimonial a connu ses premiers apports dans les années 1980, lorsque la nécessité de préserver son architecture moderne a été discutée. En même temps, il y avait la préoccupation de trouver des mesures qui favoriseraient une appropriation effective de la ville par la population locale. Ces deux questions représentent des thèmes chers au domaine de la préservation des villes modernes : l'un concerne la reconnaissance du fait que ces centres urbains et leur architecture vieillissent et nécessitent un traitement approprié ; l'autre correspond à l'acceptation et à la compréhension par ses habitants de la manière de traiter cette expression moderne.
- 3 Une autre question posée dans le cas du Havre concerne sa condition de ville reconstruite dans la période d'après-guerre et comment cela a impliqué des actions urgentes pour la reconstruire et accueillir la population sans-abri. Il convient de souligner, dans ce cas, que la ville n'a pas été reconstruite avec l'intention de la rétablir dans son état antérieur, mais avec l'intention de proposer un nouveau mode de vie, associé aux idéaux de l'architecture et de l'urbanisme modernes. Il faut donc observer comment cela a influencé la candidature à l'Unesco, dans les années 2000, en tant que différentiel par rapport à Brasília et Tel-Aviv. Au Havre, tant au moment de la reconstruction que de la candidature, les autorités locales et nationales ont joué un rôle essentiel.
- 4 L'identification des circonstances dans lesquelles Le Havre a été reconstruit et est devenu un site patrimonial conduit aux objectifs de cet article. Ainsi, nous chercherons à revisiter le chemin qui a transformé la ville détruite en un ensemble urbain préservé. L'intention est de discuter des hypothèses générales qui ont rendu ce mouvement possible, en précisant que cette discussion ne se limite pas à l'observation de ces deux moments, et que des analyses plus spécifiques et détaillées sont appropriées dans d'autres débats.

- 5 La préservation des villes modernes, notamment Brasilia, qui fait partie du contexte brésilien, est présente aujourd'hui dans les discussion. Le choix du Havre comme objet d'étude se justifie toutefois par la nécessité d'élargir ce débat, en présentant d'autres villes modernes également reconnues par l'Unesco. Ainsi, en plus de Brasilia (1987), Tel-Aviv (2003) et Le Havre (2005) devraient également être étudiées. Cet article se propose d'examiner spécifiquement le cas du Havre, en mettant en lumière cette ville et son processus de patrimonialisation. Les contributions nécessaires pour soutenir les intentions de cette discussion proviennent principalement de livres et d'écrits qui traitent spécifiquement de cette ville.
- 6 En résumé, nous avons l'intention de répondre à la question suivante : comment le processus de reconstruction du Havre a-t-il aidé la ville à devenir un site moderne du patrimoine mondial ? Ainsi, l'analyse conçue ici concernera une partie du processus, avec d'autres possibilités de discussion. Sur la base de cette proposition, l'article sera structuré en deux parties : une première discussion sur la période de reconstruction et le débat sur le moment de la candidature à l'Unesco. Nous terminerons par quelques considérations finales.

De la destruction à la reconstruction

- 7 Le 5 septembre 1944 a marqué l'histoire de la ville française du Havre en tant que date du début des bombardements qui l'ont ruinée pendant la Seconde Guerre Mondiale. La destruction d'une grande partie de son centre, fondé au XVI^e siècle, a nécessité la reconstruction urgente de sa zone urbaine pour loger environ 80 000 personnes déplacées après la guerre. Pour sa reconstruction, les autorités locales, soutenues par le gouvernement national, ont fait les premiers pas dès 1945, en cherchant un plan de reconstruction qui serait suffisamment rapide et efficace pour reconstruire la ville détruite (Etienne-Steiner, 1999).
- 8 Avant de parler du processus de reconstruction, il est nécessaire d'évoquer la discussion autour du terme « reconstruction ». La Charte de Venise (Icomos, 1964), internationalement reconnue, refuse cette intervention, ne la considérant que comme une dernière hypothèse. En ce sens, le guide des directives opérationnelles de l'Unesco suit la même logique :

« En ce qui concerne l'authenticité, la reconstruction de vestiges archéologiques ou de monuments ou de quartiers historiques n'est justifiable que dans des circonstances exceptionnelles. La reconstruction n'est acceptable que si elle s'appuie sur une documentation complète et détaillée et n'est aucunement conjecturale » (Unesco, 2019, p. 29).

- 9 L'un des cas les plus emblématiques de reconstruction acceptés par l'Unesco est le centre historique de Varsovie, lui aussi reconstruit à la suite de la Seconde Guerre Mondiale. Sa conception a suivi les références du centre ville qui existait avant la destruction. Cet exemple en Pologne diffère de celui du Havre précisément en raison de la signification du terme « reconstruire », qui renvoie à l'idée d'une construction similaire à ce qui a été détruit. Dans le cas de la ville française, même si toute sa documentation sur le processus de patrimonialisation l'identifie comme une ville reconstruite, cette intervention est peut-être plus proche d'une rénovation urbaine, par l'apport des principes d'une nouvelle architecture. Ce débat pourrait être inclus dans l'espace d'un autre article, mais ici le terme de reconstruction sera utilisé, bien que ces points ayant été soulevés.
- 10 Pour suivre le processus de reconstruction du Havre, il faut voir que les premiers mouvements de reconstruction de la ville ont été associés au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), dirigé par le ministre Raoul Dautry. Ce ministère était chargé d'organiser les étapes nécessaires à la reconstruction de la ville, en définissant les rôles de chaque agent. Selon Claire Étienne-Steiner (2017), le secteur de l'urbanisme serait responsable de la reconstruction et de la planification urbaine ; les

architectes s'occuperaient de « l'ordre architectural » ; enfin il y aurait un groupe responsable de la distribution et du morcellement des parcelles.

- 11 Ce modèle d'organisation distingue les rôles d'Auguste Perret, nommé en 1945 architecte en chef de la reconstruction du Havre, qui finit par être responsable de toute la partie centrale de la ville (Image 1), laissant la périphérie aux soins de Félix Brunau, un architecte local. L'architecte responsable du lotissement était Jacques Tournant, un élève de Perret. Outre ces principaux noms, deux « coopératives de sinistrés » sont identifiées : François 1er et Agir. Chacune avait ses propres architectes et maîtres d'œuvre et s'occupait d'une zone spécifique de la ville. En plus des coopératives, l'État était chargé de remettre sur pied les Immeubles sans Affectation Individuelle ou Immédiate (ISAI), c'est-à-dire les bâtiments collectifs destinés au logement. (Etienne-Steiner, 2017)

Image 1 - Plan définitif signé par Auguste Perret en 1946.



Source : Etienne-Steiner (1999, p. 15).

- 12 Cette répartition des tâches, identifiée par Étienne-Steiner (2017), permet d'avoir une vision plus générale du fonctionnement concret de l'organisation envisagée. De toute évidence, l'accent semblait être mis sur la population déplacée, qui occupait des installations temporaires réparties dans la ville. Ainsi, dès le début de 1946, la construction d'immeubles sans affectation individuelle a été lancée par les autorités locales (Image 2). L'idée pour ces habitations était une approche fonctionnelle, dans le sens de la recherche du confort de la maison (Unesco, 2003). Suivant cette vision fonctionnaliste, des études ont été menées pour rechercher les meilleures conditions d'ensoleillement et de ventilation pour les bâtiments d'habitation collective. En 1950, les premières unités ont commencé à être livrées à la population. La discussion concernant l'accueil de ces personnes par rapport au projet du Havre sera développée dans la deuxième partie de cet article, lors de la mise en avant des arguments en faveur de son processus de patrimonialisation.

Image 2 - Immeubles sans affectation individuelle ou immédiate (ISAI). 1954.



Source : Etienne-steiner (1999, p. 19).

- 13 En suivant la chronologie de la reconstruction de la ville, après les premiers moments où les plans d'urbanisme et d'architecture ont été déterminés entre 1945 et 1946, Le Havre est devenu un grand chantier de construction, avec des fronts parallèles de travaux. À partir de 1950, on peut voir les bâtiments et les rues achevés, ainsi que les travaux de restauration et de reconstruction des principaux monuments, comme l'église Notre-Dame et l'église Saint-Joseph, toutes deux œuvres d'Auguste Perret et symboles architecturaux de la ville (Etienne-Steiner, 1999).
- 14 D'après le dossier de candidature de l'Unesco, l'église Notre-Dame a été restaurée, tandis que l'église Saint-Joseph aurait été reconstruite (Unesco, 2005). Dans le cas de l'église Saint-Joseph, Étienne-Steiner (1999) précise que le projet d'Auguste Perret aurait remplacé l'église précédente, ce qui permet de conclure non pas à une reconstruction, selon les principes de la Charte de Venise, mais à la construction d'un nouveau bâtiment à la place du précédent. Citant cette lettre, le terme « restauration » est entendu comme « une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques » (Icomos, 1964, p. 2).
- 15 Près de quarante ans se sont écoulés depuis le premier mouvement de reconstruction de la ville, au cours duquel une grande partie de ce qui a été construit a suivi les directives architecturales modernes. Cependant, en 1954, à la mort d'Auguste Perret, le travail restant est repris par son assistant, Jacques Poirrier. Ainsi, en 1964, toute la population avait déjà été relogée et 18 ans plus tard, en 1982, les derniers bâtiments publics étaient livrés (Unesco, 2005). Perret a apporté huit principes appliqués dans la reconstruction, ainsi décrits :

« 1 – Les grandes voies subsistantes qui créent avec le bassin du Commerce deux axes orthogonaux serviront de base à la trame générale ;

2 – La trame sera constituée de deux réseaux perpendiculaires de circulation principale formant des mailles carrées de 100 m de côté ;

3 – Chaque maille pourra être recoupée d'un réseau de circulation secondaire ;

4 – Le tracé des voies, leur largeur, les dimensions des îlots et des immeubles s'inscriront dans une trame générale invisible dont le module de base est de 6,24 m ;

5 – La disposition des volumes bâtis par rapport à la rue devra assurer à tous les appartements un ensoleillement maximum, des vues dégagées et une protection contre les vents dominants ;

6 – La disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres dans un même îlot devra tenir compte des mêmes impératifs ;

7 – La hauteur des bâtiments n'est pas uniforme et sera définie localement en fonction des conditions particulières énoncées en 5 et 6.

8 – Compte tenu de la proximité de la nappe phréatique, il serait souhaitable de surélever le réseau des voies de circulation » (Etienne-Steiner, 1999, p. 11).

16 Ces principes présentés par Perret ont apporté des lignes directrices de base pour la reconstruction du Havre, mentionnant des solutions pour l'urbanisme et l'architecture. Une autre caractéristique de son projet est liée à la méthode de construction, puisque la ville a été la première au monde à être construite en béton armé, devenant ainsi un chantier expérimental, où la technique de construction et l'esthétique étaient privilégiées en même temps. Cela a été possible grâce à la préfabrication et aux études menées par l'équipe de Perret sur le matériau, comme le souligne l'article Le chantier de la reconstruction de la ville du Havre. (Pantet et al., 2017) Le béton armé, largement utilisé dans l'architecture moderne (en étant même une de ses marques) a apporté des caractéristiques de continuité statique et d'adaptabilité aux bâtiments (Benevolo, 2001).

17 Au-delà de la question structurelle, il y avait le souci de suivre certains principes des villes modernes, comme l'hygiénisme, la relation avec l'environnement, l'interaction entre les véhicules et les piétons et l'organisation de l'espace urbain, sans oublier les aspects sociaux et économiques comme solutions à la situation de l'après-guerre (Pantet ; Eleta-Defilippis ; Solignac, 2019). Cette vision des auteurs permet d'observer des références à la Charte d'Athènes de 1933, notamment lors de la mise en évidence de la recherche d'une qualité de vie associée au besoin d'insolation, de contact avec l'environnement et d'organisation de la circulation.

18 D'autres aspects mis en évidence par Perret font également référence au fonctionnalisme célébré par l'architecture moderne, comme l'idée de proposer un module de 6,24 mètres, selon lequel la trame urbaine serait organisée, ou encore la division en îlots prédéterminés de 100 mètres de côté. Au modèle de l'habitat collectif qui prend en compte la question du confort de ses habitants s'ajoute la préoccupation de la relation entre les bâtiments, de leur hauteur et de leur interaction avec la ville (Etienne-Steiner, 1999).

19 En prolongeant les aspects déjà mentionnés, chers aux représentants de l'architecture moderne, la reconstruction du Havre s'approche d'une notion initiale selon laquelle le point de départ serait une table rase, une idée qui, dans le domaine de l'architecture, est communément associée à une condition du projet dans laquelle on part de zéro. Dans la ville française, cette notion fait référence aux 150 hectares détruits par les bombes de guerre (Image 3). Ce point de vue a été renforcé dans son dossier de candidature auprès de l'Unesco, lorsqu'il mentionnait :

« La ville reconstruite se superpose donc à la ville détruite selon deux modes simultanés, virtuel et concret, qui construisent, par-delà la table rase, sa réelle profondeur historique. Le Havre neuf recouvre également Le Havre ancien (d'une manière très émouvante) sur un remblai d'un mètre d'épaisseur constitué des décombres nivelés des bâtiments bombardés » (Unesco, 2003, p. 63).

Image 3 - Le Havre après le bombardement de 1944.



Source : Étienne-Steiner (2017, p. 178).

20 Bien que le dossier suppose cette notion, Perret a cherché dans la vieille ville des références à son tracé originel comme il est expliqué dans *Le Havre - Auguste Perret et la reconstruction* : « [...] la table rase s'est en effet avérée illusoire et Perret [...] il a fallu au moins restituer le tracé des voies principales, le « Triangle d'or », et rétablir un front de mer pour contrer les vents du large » (Etienne-Steiner, 1999, p. 7). Il s'oppose également à l'idée de faire table rase de certains bâtiments qui ont subsistés, comme la cathédrale Notre-Dame, la Maison de l'armateur, l'Hôtel Dubocage de Bléville et le Musée d'Histoire Naturelle (Image 4). Tous ont été restaurés après la guerre (selon le dossier de candidature) mais, de manière différente, et ils n'ont pas été complètement détruits.

Image 4 - Carte du Quartier Saint-François et d'autres points de référence.



Source : Google Earth, avec modifications par l'auteur, 2021.

- 21 Un cas particulier de la reconstruction du Havre peut être observé dans le Quartier Saint-François, un quartier qui n'a pas suivi la planification d'Auguste Perret, mais a été reconstruit sur la base de sa conception originale du XVII^e siècle (Image 5). Le site a été conçu par un groupe d'architectes locaux avec la justification que s'y trouvent certains des bâtiments les plus importants de la ville, dont beaucoup sont classés monuments historiques¹ par la France (Docomomo, 2002). En plus d'avoir aujourd'hui une apparence différente du centre moderne du Havre, Saint-François est entouré par le Bassin de la Barre et le Bassin du Commerce, qui constituent un environnement particulier, où la disposition et les bâtiments semblent faire référence au Havre du passé.

Image 5 - Quartier Saint-François en 2019.



Source : 'auteur.

- 22 Le Havre du XVIIe siècle est présent non seulement dans le Quartier Saint-François, mais aussi dans les quartiers proches de la zone centrale, principalement grâce au travail des architectes locaux qui connaissaient la réalité antérieure. Ces informations permettent de comprendre que la ville actuelle mélange des éléments de son passé et ses références à l'architecture moderne d'après-guerre. Sa reconstruction, menée par Auguste Perret et son équipe, a apporté à l'espace urbain non seulement un nouveau mode de vie, mais aussi d'autres regards sur la nouvelle réalité. Ce nouveau Havre a suscité un intérêt extérieur pour sa reconstruction, son architecture et son urbanisme modernes, et ce que la ville était devenue. Sur la base de cette vision, nous examinerons ci-dessous comment s'est opérée la transposition d'une ville moderne reconstruite dans l'après-guerre à une ville reconnue comme site du patrimoine mondial de l'Unesco en 2005.

De la ville moderne au site du patrimoine

- 23 Près de deux décennies séparent la fin de la reconstruction du Havre et son titre de patrimoine mondial. En vingt ans, la ville a été reconstruite, sa population a rempli et

s'est approprié les espaces, l'architecture a gagné en utilité et l'environnement urbain a été transformé. Normalement, les environnements urbains se construisent sur des décennies et des siècles, mais dans le cas du Havre, sa renaissance a commencé entre les années 1945 et 1946 et on peut dire qu'elle a eu ses résultats définitifs vers 1982. Nous sommes conscients qu'il est peu probable qu'une ville soit tout simplement « complète » à un moment donné, mais ces dates sont précieuses pour comprendre le processus de candidature de la ville au titre de patrimoine mondial.

24 Avant de passer au moment de la candidature, il convient de souligner le processus de patrimonialisation qui a démarré avant 2005, lorsque Le Havre a reçu son titre de patrimoine. Sur le plan architectural, le premier bâtiment classé monument historique après la guerre est l'église Saint-Joseph, en 1965, une œuvre d'Auguste Perret construite entre 1951 et 1958. Après ce début, Maria Gravari-Barbas (2004) souligne la décennie 1970-1980 comme une période de désindustrialisation et de chômage croissant. Cette situation n'a pas fourni les bases nécessaires pour développer un processus de patrimonialisation de la ville. La décennie suivante, entre 1980 et 1990, a apporté un environnement dans lequel il a été possible de voir les premières initiatives pour valoriser Le Havre avec une plus grande concentration sur un plan patrimonial.

25 La participation des autorités locales a été fondamentale pour cette initiative, principalement en identifiant deux questions essentielles à discuter. La première d'entre elles concerne la compréhension de ce que la population devait se réconcilier avec la ville reconstruite. Cette situation a posé des défis, car l'architecture de la ville avant la destruction datait du XVII^e siècle, et l'arrivée de l'architecture moderne a entraîné des changements majeurs dans le mode de vie. La deuxième question était basée sur des questions techniques, puisque des marques de vieillissement étaient déjà identifiées dans cette architecture (Gravari-Barbas, 2004).

26 En ce qui concerne la première question, selon Gravari-Barbas (2004, p. 597), il fallait « créer un sentiment d'appartenance et d'identité locale, de développer des liens 'affectifs' entre les habitants et la reconstruction ». L'auteur affirme également qu'il a fallu environ deux décennies pour que la population « approuve » la ville, et que la justification de ce retard était liée à un passé nostalgique dans lequel l'architecture et l'urbanisme précédents étaient exaltés, associé à un manque de compréhension et d'appartenance à la nouvelle ville aux principes modernes (Gravari-Barbas, 2004).

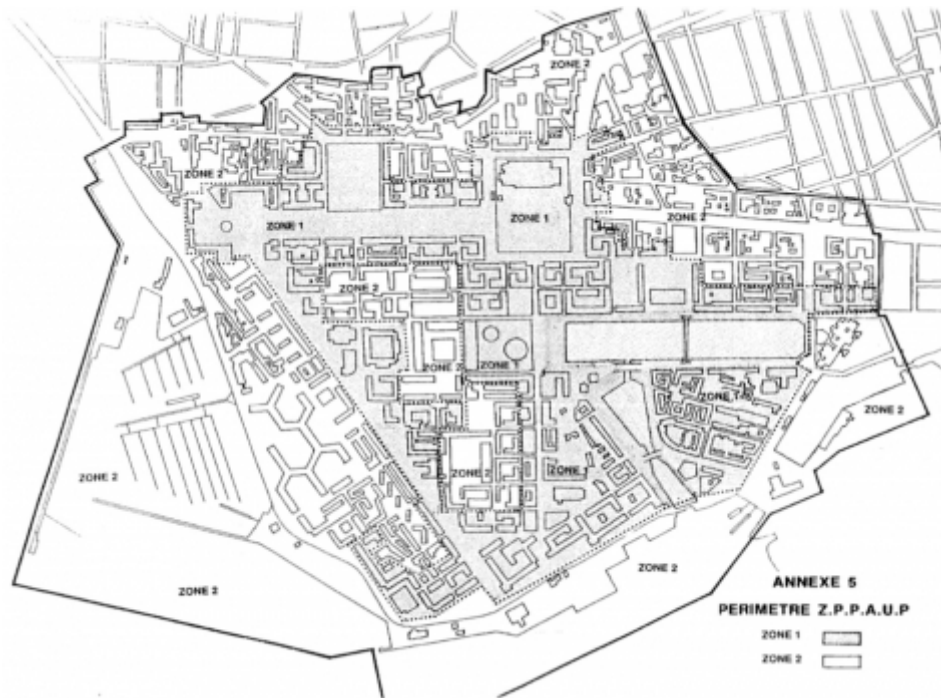
27 La plupart des personnes qui habitaient le centre du Havre avant sa destruction ont été relogées dans d'autres parties du centre urbain, ce qui est justifié dans le dossier de candidature à l'Unesco comme un « rééquilibrage des densités » (Unesco, 2003). En ce sens, on comprend la nécessité de reconnecter la population à sa ville, puisqu'elle a été exclue d'une grande partie du processus. Cette question du rééquilibrage des densités semble une justification facile pour le déplacement de la population hors de ce centre plus noble de la ville. Ce cas représente peut-être un processus de gentrification, ce qui ne sera pas abordé dans le cadre de cet article.

28 La deuxième question mise en avant par le gouvernement concerne les soins nécessaires à une ville déjà vieillissante. Le Havre a vu son centre reconstruit selon les principes modernes et plus particulièrement selon la technique du béton armé, marque de fabrique d'Auguste Perret et du mouvement moderne en architecture. Aujourd'hui, plusieurs auteurs abordent la question des défis de la sauvegarde de l'architecture moderne, et l'une des difficultés est la question des matériaux et de leur vieillissement. Le béton qui a été utilisé dans ce mouvement n'a pas seulement apporté des solutions structurelles, mais a également été associé à l'expression esthétique, comme cela devient apparent dans les bâtiments (Macdonald, 2009).

29 Les besoins de maintenance² et de restauration des bâtiments, ainsi que les initiatives d'intervention des habitants eux-mêmes, ont conduit à la création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 1995, délimitant un périmètre de préservation pour Le Havre (Image 6). Gravari-Barbas (2004) affirme que l'un des objectifs de la création de cette zone était de montrer à la population qu'il existait une protection officielle de la part des autorités locales et que le point de départ aurait été la recherche de la création d'une « identité culturelle » locale.

On comprend que la création de la ZPPAUP répondait initialement aux deux problèmes les plus marquants de ce moment-là : résoudre les problèmes liés au vieillissement de l'architecture, en imposant une norme pour les interventions et les restaurations ; mais aussi rechercher le soutien de la population en encourageant la notion d'appartenance à la ville.

Image 6 - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.



Source : Unesco (2003, p. 174).

- 30 La première étape officielle de l'inscription du Havre au patrimoine a été la création de cette ZPPAUP, ce qui signifie que les autorités locales, avec le soutien du gouvernement national, étaient à la base de ce processus. La ville a ensuite été inscrite sur la liste des biens français à soumettre à l'Unesco en 2001. C'est également la même année que le Ministère de la Culture Français a attribué au Havre le titre de « Ville d'Art et d'Histoire ». Grâce à cette initiative, la ville a reçu des expositions et des événements dans le but de faire sa promotion non seulement auprès de la population locale, mais aussi dans le reste de la France et dans d'autres parties du monde. L'association de cette action au tourisme a encouragé l'ouverture de perspectives différentes sur Le Havre. La condition de ville portuaire, ajoutée à la « Ville D'art et d'Histoire » a donné une signification distincte au centre reconstruit, attirant des investissements et créant un circuit touristique dans lequel l'urbanisme et l'architecture de Perret se détachent (Gravari-Barbas, 2004).
- 31 Auguste Perret n'a pas seulement eu pour rôle de planifier la reconstruction de la ville, l'architecte « a transformé Le Havre en une ville-monument aux espaces auliques, capables de se mesurer à la grandiose métropole parisienne dont elle est devenue la porte sur l'océan » (Gargiani, apud Gravari-Barbas ; Renard, 2010). L'idée de considérer cette partie centrale moderne comme monumentale est rapportée dans le dossier de candidature à l'Unesco comme suit : « Bien qu'il s'agisse d'un bien culturel récent, il convient de tenir compte des recommandations du Comité intergouvernemental relatives aux centres historiques anciens dont la densité et la qualité monumentales révèlent un ensemble d'intérêt majeur » (Unesco, 2003, p. 19).
- 32 La question de la monumentalité soulevée par les auteurs et même par le dossier de candidature est associée à l'architecture moderne. Depuis sa conception, il y a la nécessité de rechercher cette monumentalité, comme l'affirme Susan Macdonald (2009). Ceci est lié à certains facteurs énumérés par l'auteur, parmi lesquels le rôle de la diffusion de cette architecture qui a conquis le monde ; l'essor de la profession d'architecte ; l'engagement des auteurs eux-mêmes dans leurs œuvres ; et il est

également possible de voir comment la reconstruction des villes dans la période d'après-guerre a eu pour rôle de montrer au monde comment ces pays qui ont le plus souffert, comme la France, ont été reconstruits.

33 L'approche du dossier suscite encore deux questions essentielles. La première consiste à chercher à situer Le Havre par rapport aux centres historiques anciens, pour essayer de lui attribuer une valeur de monument historique. Cette même stratégie avait déjà été utilisée à Brasilia pour justifier sa candidature en la plaçant en comparaison avec les villes anciennes, une situation identifiée par Silva (2019) lors de l'analyse du dossier de la capitale. Brasilia a été reconnue en 1987. Dans les années 1980, la préservation de l'architecture moderne a fait l'objet de nombreuses discussions, surtout si l'on considère que la capitale brésilienne était la première. Cependant, les difficultés à traiter cette expression moderne sont encore identifiées aujourd'hui, ce qui justifie peut-être la nécessité pour Le Havre, reconnu en 2005, d'avoir eu recours à cette ressource comparative avec les villes anciennes.

34 Il y a une autre discussion qui consiste à voir la ville comme un monument. On peut suivre ce débat dans L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay, qui a mis en lumière le processus de reconnaissance de l'environnement urbain comme monumental et par conséquent digne de préservation. Selon l'auteur :

« La notion de patrimoine urbain historique s'est constituée à l'opposé du processus d'urbanisation dominant. Il est le résultat d'une dialectique de l'histoire et de l'historicité qui se déroule entre trois figures (ou approches) successives de la vieille ville. J'appellerai ces figures respectivement mémorial, historique et histoire » (Choay, 1992).

35 L'auteur précise que cette figure mémorielle serait exactement « La vieille ville considérée comme un tout qui semble donc jouer, dans ce cas, le rôle de monument historique ». (Choay, 1992) Ainsi, on comprend la nécessité de confirmer le Havre en tant que monument pour pouvoir l'élever au statut de patrimoine. De cette façon, en conférant une valeur mémorielle, non au centre urbain en tant que monument - au sens de son esthétique et aussi de la valeur associée au bien, mais aussi en évoquant le passé vécu pendant la guerre, la candidature à l'Unesco pourrait être légitimée.

36 Après l'inscription sur la liste des biens français à soumettre à l'Unesco en 2001, les premières versions du dossier de candidature du Havre étaient déjà disponibles en 2002. Ce document, intitulé Le Havre : la ville reconstruite par Auguste Perret (Unesco, 2003), en plus de répondre aux exigences obligatoires contenues dans le formulaire de candidature, présente un portrait détaillé de l'histoire de la ville, notamment de son histoire avant et après la guerre. Tout cela a servi à renforcer son inscription sur la liste des biens de l'Unesco selon les critères II et IV. Le dossier comprenait également une tentative d'inscription de la ville au titre du premier critère. Selon la description de l'entité elle-même, les critères correspondent à :

« (I) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;

(II) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; [...]

(IV) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ; » (Unesco, 2021).

37 La justification de la tentative d'inclusion au critère I fait référence au travail d'Auguste Perret et à son expression avec le béton armé. Cependant, selon l'Icomos (Conseil International des Monuments et des Sites), ce critère a été rejeté pour les raisons suivantes :

« Critère i : Plus que par son esthétique, le centre ville reconstruit du Havre se caractérise par une utilisation à grande échelle de techniques de construction

novatrices basées sur le béton armé et la conception basée sur un système modulaire. Bien que reconnaissant l'importance de cet aspect, l'Icomos considère cependant que dans le cas du Havre, ces thèmes sont pris en compte de façon plus appropriée par les critères ii et iv » (Unesco, 2003, p. 146).

- 38 Il s'agit d'une description plutôt générique qui ne fait qu'écarter le critère sans autre explication. La ville blanche de Tel-Aviv est également inscrite sur la liste selon les mêmes critères que Le Havre, II et IV. Brasilia a été inscrite sur la liste en appliquant les critères I et IV, justifiés par le travail de Lucio Costa en matière d'urbanisme et d'Oscar Niemeyer en matière d'architecture. La discussion concernant la valorisation de chaque ville pourrait s'inscrire dans un débat plus spécifique. Le Havre a été reconnu pour avoir apporté des contributions de l'architecture moderne et en même temps des références à l'architecture du XVIe siècle. De la même manière, ont été également reconnues ses apports à la question de la reconstruction d'après-guerre et ses méthodes de construction considérées comme innovantes et efficaces pour cette situation (Unesco, 2003).
- 39 Ainsi, en 2005, Le Havre est devenu la troisième ville moderne à être reconnue par l'Unesco comme un site du patrimoine mondial. Si l'on considère les années 1980 comme les derniers moments de sa reconstruction, une vingtaine d'années séparent ces deux dates, pendant lesquelles la ville s'est engagée dans un parcours vers sa valorisation et sa reconnaissance.

Conclusions

- 40 Le parcours du Havre, d'une ville détruite après la Seconde Guerre Mondiale à sa reconnaissance en tant que site patrimonial, a impliqué un long processus de reconstruction et de construction de bâtiments et de significations. Dès les premières étapes de la reconstruction de la ville, les autorités locales et nationales ont joué un rôle essentiel en organisant la situation et en créant des consignes claires pour un projet d'une telle ampleur. En outre, elles ont dû faire face à une population sans abri et sous le choc des années de guerre.
- 41 En plus du soutien et des encouragements du gouvernement, Le Havre a choisi l'architecte Auguste Perret, responsable de la planification du centre urbain et de certains des bâtiments les plus importants. L'architecte, suivant son propre style, a ajouté son esthétique du béton armé à l'architecture moderne destinée à la ville. Ainsi, il y a eu une association de la fonctionnalité et de l'esthétique, créant un Le Havre unique. La monumentalité que l'on observe aujourd'hui dans le centre-ville, et qui a sans doute été l'une des justifications de sa patrimonialisation, était déjà présente dans les plans initiaux de Perret. Comme nous l'avons vu auparavant, sa planification a apporté de larges routes, des bâtiments conçus pour le confort et la salubrité, en plus de l'intention de valoriser sa condition de ville portuaire et, par la suite, le rôle du tourisme comme forme de diffusion.
- 42 La ville du Havre, comme Brasilia et Tel-Aviv, est née avec des principes et des lignes directrices qui en font un centre urbain différent. Son architecture moderne présente des points communs avec ces villes, mais aussi des traits uniques, en raison de facteurs infinis. A partir de ce constat, d'autres discussions peuvent encore se tisser sur ces villes, de manière comparative ou non, ce qui revient à dire que ce débat sur la préservation des villes modernes patrimoniales, et notamment le cas des reconstructions, ne s'arrête pas là.

Bibliographie

- Benevolo, L. *História da arquitetura moderna*. 4. ed. [s. l.] : Perspectiva, 2001.
- Brito, M. V. A política de Patrimônio Francesa: esboçando seu passado e presente. *Revista CPC*, v. 13, n. 25. 2018. p. 86-111.

Choay, F. L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1992.

Ciam. La Charte de Athènes. Athènes : Assembleia do CIAM, 1933. <http://portal.iphan.gov.br/uploads/ckfinder/arquivos/Carta%20de%20Atenas%201933.pdf>. Accès le : 8 fev. 2019.

Docomomo France. Quartier Saint-François. 2002. <http://www.docomomo.fr/sites/default/files/2018-10/quartier-sait-francois.pdf>. Accès le : 20 jan. 2020.

Etienne-Steiner, C. La demeure urbaine (1517-2017). Le Havre : Lieux dits, 2017.

Etienne-Steiner, C. Le Havre. Auguste Perret et la reconstruction. Collection « Images du Patrimoine », éd. Connaissance du Patrimoine de Haute-Normandie, 1999.

Gravari-Barbas, M., Renard, C. Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre. Norois, 2012. <http://journals.openedition.org/norois/3476>. Accès le : 30 jan. 2020.

Gravari-Barbas, M. Patrimonialisation et réaffirmation symbolique du centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace. In : Annales de Géographie, 2004. p. 588-611.

Icomos. Charte de Venise. Venise : Icomos, 1964. http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf. Accès le : 04 mai 2021.

Macdonald, S. Materiality, monumentality and modernism. https://www.aicomos.com/wp-content/uploads/2009_UnlovedModern_Macdonald_Susan_Materiality_Paper.pdf. Accès le : 05 mai 2021.

Pantet, A. et al. Le chantier de la reconstruction de la ville du Havre. Troisième Congrès Francophone D'Histoire de La Construction. Nantes, 2017.

Pantet, A. ; Eleta-Defilippis, R. ; Solognac, P. Le Havre, habiter et vivre dans un patrimoine Unesco. Normandie Université, Centre de Recherches Interdisciplinaires Habitat- Bâtiment-Béton (CRIHBB) de l'Université du Havre ; Cerema, 2019.

Silva, J.G. da. O GT-Brasília na trajetória de patrimonialização da capital. 2019. 246 f., il. Dissertação (Mestrado em Arquitetura e Urbanismo) — Universidade de Brasília, Brasília, 2019.

Unesco. Le Havre, La ville reconstruite par Auguste Perret. Proposition d'Inscription du Centre Reconstitué du Havre sur la liste du patrimoine mondial. 2003. <https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1181.pdf>. Consulté le : 12 jan. 2020.

Unesco. Le Havre, Patrimoine Mondial, 2005. Les étapes de la reconstruction. <http://Unesco.lehavre.fr/fr/comprendre/les-etapes-de-la-reconstruction>. Consulté le : 20 jan. 2020.

Unesco. Centre du patrimoine mondial. Les critères de sélection. Unesco, 2021. <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>. Consulté le : 19 mai 2021.



Unesco. Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Paris : Unesco, 2019. <http://whc.unesco.org/en/guidelines/>. Consulté le : 04 mai 2021.

Notes

1 La loi sur la protection des monuments historiques en France date de 1913. Mais avant cela, en 1887, l'instrument de protection français connu sous le nom de classement a été créé. Voir Brito, M. V. A política de Patrimônio Francesa: esboçando seu passado e presente. Revista CPC, v. 13, n. 25. 2018. p. 86-111.

2 L'entretien, basé sur l'interprétation de la Charte de Venise (Icomos, 1964), fait référence aux actions de soin du bien qui doivent être permanentes, ceci étant une prémisses de base de la conservation.

Table des illustrations

	Titre	Image 1 - Plan définitif signé par Auguste Perret en 1946.
	Crédits	Source : Etienne-Steiner (1999, p. 15).
	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-1.png
	Fichier	image/png, 1,0M
	Titre	Image 2 - Immeubles sans affectation individuelle ou immédiate (ISAI). 1954.
	Crédits	Source : Etienne-Steiner (1999, p. 19).

	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-2.jpg
	Fichier	image/jpeg, 238k
	Titre	Image 3 - Le Havre après le bombardement de 1944.
	Crédits	Source : Étienne-Steiner (2017, p. 178).
	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-3.jpg
	Fichier	image/jpeg, 477k
	Titre	Image 4 - Carte du Quartier Saint-François et d'autres points de référence.
	Crédits	Source : Google Earth, avec modifications par l'auteur, 2021.
	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-4.jpg
	Fichier	image/jpeg, 488k
	Titre	Image 5 - Quartier Saint-François en 2019.
	Crédits	Source : 'auteur.
	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-5.jpg
	Fichier	image/jpeg, 147k
	Titre	Image 6 - Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
	Crédits	Source : Unesco (2003, p. 174).
	URL	http://journals.openedition.org/confins/docannexe/image/47345/img-6.jpg
	Fichier	image/jpeg, 385k

Pour citer cet article

Référence électronique

Jéssica Gomes da Silva et Ana Elisabete de Almeida Medeiros, « Le Havre : de ville reconstruite à patrimoine moderne », *Confins* [En ligne], 56 | 2022, mis en ligne le 26 septembre 2022, consulté le 14 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/confins/47345> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/confins.47345>

Auteurs

Jéssica Gomes da Silva

Doctorante au Programa de Pós-Graduação da Faculdade de Arquitetura e Urbanismo, Universidade de Brasília. Orcid: <https://orcid.org/0000-0001-7897-8365> E-mail: jessica.arq3@gmail.com

Ana Elisabete de Almeida Medeiros

Professeur à la Faculdade de Arquitetura e Urbanismo, Universidade de Brasília. Orcid: <https://orcid.org/0000-0003-3248-4399> E-mail: ana@unb.br

Droits d'auteur



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>